

22 janvier 2018 19 h

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Bernard GENEVRIER, Maire, en séance ordinaire

*Etaient présents*

Ian THOMPSON    Jean-Pierre GROSGURIN    Roger GROSSIORD    Adjoints  
Marie-Hélène GROSSIORD    Pierre ZIOSI    Patrick LEVRIER    Jeanine BLANC

Excusés : Franck DENIAUD Olivier JUREDIEU

Secrétaire de séance : Jeanine BLANC

\*\*\*\*\*

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 11 décembre

**Urbanisme**

Michel TRAINI : Demande de régularisation concernant la construction d'un abri sur sa parcelle- La commune rencontrera l'intéressé pour obtenir des précisions ;

Gilles PERONNET : Des pièces complémentaires sont attendues par le Service ADS de la CCPG

Demande de certificat d'urbanisme concernant le Centre de Vacances CCE Air France –  
En attente de précisions également

**Finances**

Secours sur pistes : accord du conseil pour annulation de 2 titres concernant des frais de secours à annuler (les intéressés ayant bien pris l'assurance)

Emprunts : le conseil étudie les propositions financières des organismes bancaires ayant répondu, donne son accord concernant la proposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole pour réaliser l'emprunt prévu (180 000 €) et prend note que l'opération de rachat du prêt contracté auprès de la CE, pour la réalisation du Centre de Secours n'est pas intéressante compte tenu des indemnités de remboursement anticipé très élevées

Recensement population : le conseil rappelle sa décision du 11 décembre de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement, de fixer le nombre d'agents recenseurs à 1, de fixer le montant de la rémunération par un forfait correspondant à : feuille de logements 1.50 € Bulletin individuel 2.00 € formation 100 euros, déplacement et tournée de reconnaissance 100 euros ; l'agent recenseur Annick Le Moing est placé sous l'autorité d'un coordonnateur communal (Mermillon Bernadette) ; Prise des arrêtés correspondants par Mr le Maire.

Indemnités élus locaux : M. le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 30 novembre 2015 qui fixait le montant des indemnités de fonctions des élus locaux et faisait référence expressément à l'indice brut terminal 1015, une nouvelle délibération est prise sans nommer l'indice 1015.

Accueil de Loisirs : autorisation de signer l'avenant 3 à la convention de partenariat avec familles rurales (11 000 euros)

Tour de l'Ain : le conseil confirme son accord pour le départ d'étape du 20 mai 2018 pour un montant de 10 000 € à verser au Comité d'Organisation du Tour de l'Ain

Acquisition du refuge de La Loge : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 2017 06 002 prise lors de la séance du 19 juin 2017 donnant un accord de principe pour acquérir le refuge de la Loge en cas de cession par la Communauté de Communes du Pays de Gex (C.C.P.G.) il donne lecture du projet d'acte établi en l'étude de Me Marie-José Parrat – Notaire – à Saint Genis Pouilly (Ain) Résidence Emeraude Park, 58 rue de Genève concernant l'acquisition en pleine propriété du bien « chalet d'altitude dénommé la Loge » aménagé en refuge élevé d'un étage sur rez-de-chaussée, d'une superficie d'environ 140 m<sup>2</sup>. Le bien sera à l'usage du public et sera affecté au domaine public de la commune. Le prix de vente s'élève à 60 000 euros

Accord pour la signature de l'acte correspondant.

Accessibilité pour la mise aux normes des salles socio-culturelles : demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

CCPG : accord pour signature de la convention de gestion et entretien des fossés et des grilles-avaloirs

CLECT : ACCORD unanimité lecture du rapport

ONF : prend connaissance du bilan 2017 et donne son accord pour le programme de travaux 2018 établi en collaboration avec Mr Rossero –

Le conseil donne son accord pour le règlement de la facture d'enlèvement, pour raison de sécurité, des arbres au Pré des Moines et l'encaissement de la recette correspondant à la vente des arbres.

Remerciements des écoles de Mijoux et lélex-Chézery pour utilisation gracieuse de la patinoire

-

Séance levée à 20 h 30